



Convention logement social

Par **isabelle9224**, le **01/05/2012 à 21:47**

Bonjour,

A compter de quelle date une convention de logement social doit elle être appliquée?

Notre résidence a été achetée par un bailleur social en 2010, une convention avec l'état a été signée en date du 18 mai 2011 par le président du conseil régional, et le président de la Sté OSICA(bailleur social filiale de la caisse des dépôts)

A ce jour, nous payons toujours des loyers supérieurs à ceux qui doivent être appliqués.

Quelqu'un pourrait t'il m'éclairer à ce sujet ?

Merci à tous
cordialement